

GESTION DES DÉCHETS VERTS : BRANCHES - GAZON

NOUVELLE ORGANISATION

Suite à la volonté exprimée par la population de maintenir une déchetterie verte sur le territoire communal, le Conseil communal a étudié la faisabilité d'un nouveau site, en tenant compte des prescriptions légales en vigueur.

Après analyse, il est apparu que certaines conditions imposées rendaient le projet difficilement supportable pour les agriculteurs exploitant le site envisagé.

Une autre piste, en collaboration avec une entreprise située aux Glânes, a également été explorée. Toutefois, la complexité administrative liée à la réception de déchets provenant de particuliers – notamment en matière de facturation – a conduit le gérant à renoncer à ce projet.

Face à ces contraintes, le Conseil communal a décidé de mettre en place la solution suivante :

- **Les citoyens déposeront désormais les déchets verts (à l'exception du gazon) à la déchetterie de Berlens.**



- **Les bennes de verre et de carton** seront remplacées par **une benne destinée uniquement aux branches**, accessible **aux heures d'ouverture de la déchetterie**.
- **L'apport devra se limiter à de petites quantités (2 m³ maximum)**, afin de garantir un tri efficace et une meilleure gestion.

Cette solution, sous surveillance, permettra de **réduire significativement le volume de déchets verts**, jugé actuellement trop élevé. En effet, selon l'entreprise de traitement, notre commune produit environ **deux fois plus de déchets verts** que la moyenne. À titre de comparaison, la commune de Billens traite 60 tonnes par an, contre **près de 200 tonnes** chez nous.

Dès lors, il sera désormais demandé aux **paysagistes** de fournir **une attestation signée par le propriétaire confirmant que les déchets proviennent bien du territoire communal**.

Les **agriculteurs**, quant à eux, auront la possibilité de louer un **broyeur à prise de force** au tarif de 100 CHF la demi-journée ou 30 CHF de l'heure.

Concernant les autres fractions :

- Le **papier et le carton** devront être déposés dans le **compacteur situé à Mézières**.
- Une **cloche à verre** restera disponible à **Berlens**, à proximité des conteneurs Gastrovert, et accessible **en libre-service**.
- Enfin, le **gazon** pourra être déposé dans la **fosse à lisier de M. Robert Golliard à Mézières**.

